

Un échange de communes réclamé

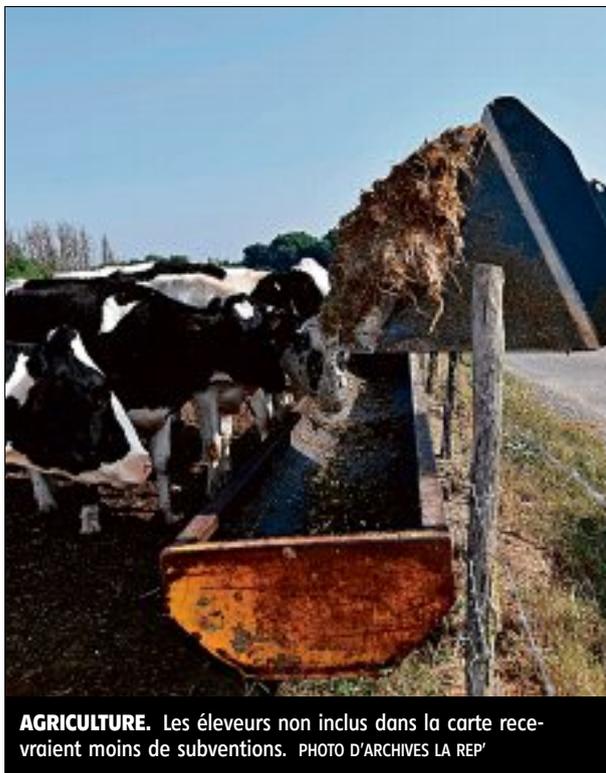
L'Europe impose à la France de revoir sa carte des zones défavorisées simple, qui permet aux agriculteurs des communes concernées de toucher certaines subventions. La nouvelle carte ne convient toujours pas.

Anne-Marie Coursimault

anne-marie.coursimault@centrefrance.com

Les parlementaires du Loiret, y compris de la majorité présidentielle, et les représentants agricoles (*) sont furieux. Ils n'ont obtenu aucune des mesures compensatoires qu'ils espéraient après avoir découvert, en février, la nouvelle carte des zones défavorisées simples qui impactait défavorablement le Loiret (42 communes représentant 404 exploitations en sortaient ; les éleveurs toucheraient moins d'aides). Ils ont écrit, hier, à Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture.

1 La possibilité de faire valoir la continuité territoriale pour réintégrer des communes enclavées. « Malgré un travail réalisé en parfaite concertation entre les syndicats, la chambre d'agriculture et l'administration départementale », qui a été re-



AGRICULTURE. Les éleveurs non inclus dans la carte recevraient moins de subventions. PHOTO D'ARCHIVES LA REP

■ Les communes sorties à entrer

Les signataires ne citent pas les communes qu'ils voudraient voir sortir (selon nos informations, elles sont situées dans les anciens secteurs cantonaux de Neuville-Pithiviers) mais citent celles qu'ils voudraient voir rentrer : Villemurlin, Cerdon, Coullons, Briare, Ouzouer-sur-Trézée, Breteau, Dammarie-en-Puisaye, Bonny-sur-Loire, Thou et Favernelles.

monté aux services ministériels dans les plus brefs délais », aucune des communes qui auraient pu l'être n'a été réintégrée.

2 Les mesures de compensation et d'accompagnement. Au-delà des aides temporaires aux exploitants sortants, des fonds spécifiques ont été demandés aux représentants régionaux du ministère afin d'effectuer un « repérage cédant » dans l'ensemble des communes sortantes : « Notre demande est malheureusement restée sans suite ». La baisse annoncée de 30 % du budget dédié aux actions d'animations du programme d'Accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture en Centre-Val de Loire « ne permet pas d'envisager une réaffectation des fonds existants ».

3 La création d'un groupe de travail réunissant les quatre départements les plus impactés par le redécoupage. Avec l'Indre-et-Loire, le Maine-et-Loire et les Deux-Sèvres, le Loiret était « déterminé à être force de proposition », tant pour les mesures de compensation que pour construire des projets

dans le cadre du grand plan d'investissement. « Malheureusement, ce groupe n'a jamais été constitué ». Le Loiret réitère son invitation au ministre (**) à venir visiter les terres de Sologne et du Berry concernées.

4 Les aberrations soulevées. Outre les paysans touchés, la stabilité des filières est menacée : « Si les choses restaient en l'état, la présence de l'agriculture serait compromise dans plusieurs communes, avec les conséquences évidentes pour la vie économique et sociale de nos villages ».

Les signataires se disent conscients des contraintes qui pèsent sur la mise en place de la carte : « Nous ne remettons pas en cause la globalité de la démarche de vos services ». Mais... « Comment envisager que la Sologne du Cher et du Loir-et-Cher soit classée et non celle du Loiret ? Comment expliquer que des communes de Beauce, où il n'y a aucun éleveur, soient classées alors que celles du Berry, avec en moyenne huit bénéficiaires de l'ICHN (indemnité compensatoire de handicaps

naturels) par commune, se trouvent exclues de ce classement ?

5 Les propositions. Les signataires demandent « instamment » de revoir ce classement. Ils proposent « de substituer un nombre restreint de communes entrantes par celles que nous jugeons unanimement les plus prioritaires. Cela ne correspond pas à la méthodologie qui a prévalu jusqu'à présent. Mais les conséquences prévisibles nous conduisent à vous demander, avec une toute particulière insistance, de prendre cette indispensable décision ». Les signataires restent à la disposition du ministre « pour travailler ensemble à une issue raisonnable ». Et vite. Stéphane Travert avait initialement prévu de rendre ses arbitrages avant la rentrée... ■

(*) Les signataires : les députés Jean-Pierre Door, Marianne Dubois, Caroline Janvier, Claude de Ganay, Richard Ramos, Stéphanie Rist ; les sénateurs Jean-Noël Cardoux, Hugues Saury et Jean-Pierre Sueur ; Marc Gaudet, président du conseil départemental ; Cédric Benoist (FDSEA), Maxime Buizard-Blondeau (JA 45), Michel Masson (chambre d'agriculture).

(**) Le remaniement l'empêche de se rendre à Innov'agri.